Critères d'intervention du Département en faveur des éco-manifestations touristiques

La politique d'aide aux éco-manifestations touristiques est une aide de fonctionnement calculée en fonction du niveau d'importance des manifestations.

Les manifestations touristiques susceptibles de bénéficier de l'aide départementale devront répondre à un certain nombre d'objectifs de développement durable, variables selon le niveau de la manifestation.

Les objectifs à atteindre concernent les différentes étapes de la manifestation touristique : sa préparation, son déroulement et l'après manifestation.

Trois niveaux de manifestation ont été retenus :

Niveau de la Manifestation	Budget Prévisionnel	Taux d'intervention	Montant maximum de la subvention	Nombre d'objectifs à atteindre
1 (départemental)	Supérieur ou égal à 50 000 €	10 %	**10 000 €**	10 minimum
2 (pays)	Supérieur ou égal à 12 000 € et inférieur à 50 000 €	10 %	**4 000 €**	8 minimum
3 (local)	*Inférieur à 12 000 €*	*15 %*	***1 000 €***	*5 minimum*

Note : Les manifestations ayant bénéficié jusqu'en 2015 d'une subvention inférieure à 2 000 €, sont désormais orientées vers le nouveau dispositif d'Aides à l'Initiative Locale (cf la délibération du Conseil départemental du 12 avril 2016).

Liste des objectifs patrimoniaux / environnementaux

1 - valoriser les patrimoines (naturel, culturel, architectural, gastronomique…) en adoptant une cohérence forte des animations autour de la thématique de la manifestation retenue en proposant des animations (les animations et/ou activités devront être en adéquation avec le thème retenu pour la manifestation, celles qui ne sont pas valorisantes en terme de patrimoine ne sont pas éligibles) ;

2 - adapter les capacités d'accueil aux caractéristiques du site (le site est le support de la manifestation, le site doit être adapté à l'évènement et l'évènement s'adapter au site) ;

3- optimiser l'accès et la circulation sur le site en portant une attention particulière à l'information donnée le long des routes et la signalétique sur le site ;

4 - mettre en place des solutions d'éco-mobilité en facilitant l'usage de transports collectifs et alternatifs (ex : covoiturage, modes de déplacements doux) pour réduire l'impact environnemental de la manifestation ;

5 - respecter et éco-gérer le site (lieu de déroulement de la manifestation) en tenant compte des richesses, contraintes et sensibilités du site prises en compte) :
- réduction et tri des déchets (ex : installation de poubelles, collecte sélective, utilisation de sacs biodégradables, recyclés...),
- nettoyage du site et valorisation des déchets après la manifestation ;

6 - utiliser des équipements économes en énergie et en eau (ex : toilettes sèches, éclairages économes) ;

7 - privilégier au maximum l'achat de produits et d'équipements labellisés durables, équitables ou provenant de filières locales (ex : produits de consommation issus de l'agriculture biologique, produits du commerce équitable, produits éco-labellisés…) ;

8 - mener des actions de sensibilisation à l'environnement et au développement durable (sensibiliser les participants et l'équipe d'organisation) ;

9 - adopter une éco-communication (communication dématérialisée, signalétique conçue à partir de matériaux durables, limitation de la consommation de papier, pas de suremballage, utilisation du papier recyclé ou du papier éco-labellisé, impression avec des processus non polluants...).

Liste des objectifs sociaux

10 - rendre les manifestations accessibles au plus grand nombre (accessibilité tarifaire) ;

11 - permettre l'accessibilité à tous dans les lieux d'accueil pour les personnes en situation de handicap (moteur, mental, visuel et auditif) ou ayant des incapacités temporaires, sauf contraintes techniques ;

12 - proposer un poste d'accueil et d'information aux visiteurs ;

13 - installer des équipements et des aménagements d'accueil pour les jeunes enfants ;

14 - mener des actions de sensibilisation (valorisation du bénévolat) ;

15 - limiter les nuisances sonores lors de la manifestation (repérer les sources de bruit, réduire le niveau acoustique de la musique, mettre en place de solutions de confinement...) ;

16 - favoriser la mise en réseau des compétences et des moyens intercommunaux.

Liste des objectifs économiques

Il est demandé aux porteurs de projets de cibler l'offre d'animation au regard de la clientèle actuelle et à venir. Il est donc nécessaire d'évaluer la clientèle potentielle et de faire des choix de cibles. La recherche de retombées économiques locales est essentielle. Pour ce faire, la mise en produit de la manifestation est encouragée.

17 - vérifier la faisabilité de la manifestation (évaluation de la clientèle potentielle de la manifestation, cibles de clientèles, adaptation de l'offre de produits et d'animation, choix pertinent de la date…) ;

18 - collaborer entre les différents acteurs et prestataires locaux (hôteliers, agences réceptives, restaurateurs, artisans et producteurs locaux) ;

19 - mettre en produit la manifestation (combinaison avec d'autres prestations) ;

20 - mettre en œuvre un plan de communication.

Il est à noter que l'organisation de salons touristiques, de foires commerciales, …n'est pas éligible au titre de la politique d'aide aux manifestations touristiques.

Modalités diverses

- L'aide est accessible aux communes, aux intercommunalités et aux associations déclarées en préfecture.

- L'engagement obligatoire des communes est requis : les communes sont tenues de participer à l'organisation des manifestations soit financièrement par l'attribution d'une subvention, soit par une aide en fonctionnement logistique (prêt de matériel, mise à disposition de personnel, prêt de salle …). Ces moyens humains, financiers ou matériels devront être identifiés et valorisés.

- Une association ne peut bénéficier de subventions pour une même action sur deux régimes d'aides différents du Conseil départemental du Nord sauf pour ce qui concerne l'Aide à la Diffusion Culturelle.

- Le dispositif départemental d'aide aux éco-manifestations étant une démarche de progrès reposant sur le principe d'amélioration continue, il est demandé aux organisateurs de la manifestation de dresser le bilan de la manifestation sur les plans patrimoniaux, sociaux et économiques, afin de vérifier si d'une part, les engagements pris ont été respectés et d'autre part, d'identifier les postes sur lesquels les efforts devront être portés pour l'organisation de l'édition suivante.

- Le délai à respecter pour effectuer une demande de subvention est de 3 mois avant la date de la manifestation, sans recours possible.

Annexe N° 2

AIDE DÉPARTEMENTALE DE SOUTIEN AUX ÉCO-MANIFESTATIONS TOURISTIQUES

Présentation de la manifestation :
Nom : 24ème Rendez-vous des Saveurs et du Tourisme en Avesnois 27, 28 et 29 mars 2026
à Aulnoye-Aymeries, Site de l'Attoque

Présentation de l'organisateur :
Nom : SI d'Aulnoye-Aymeries
Président : Monsieur Bernard Burlion
Siège social : 2 bis, rue Vaillant Couturier
59620 AULNOYE-AYMERIES

Thème : Circuits courts « De la Terre à l'assiette : Savourez l'Avesnois »
Niveau retenu de l'éco-manifestation : Niveau 1
Montant maximum de l'aide en application des critères : 10 000 €
Descriptif de la manifestation : Pour ses 24 ans, le Rendez-vous des Saveurs et du Tourisme en Avesnois continue à s'inscrire dans une démarche globale de développement économique et culturel en s'appuyant sur les filières de la gastronomie, de l'artisanat et des ressources touristiques du Pays Sambre Avesnois. Sur le thème de la consommation en circuit court « De la Terre à l'assiette : Savourez l'Avesnois », ce salon mettra en valeur quatre éléments : la gastronomie, le savoir-faire d'un territoire à travers ses producteurs, le patrimoine naturel, le patrimoine historique pour renforcer l'attractivité et la notoriété du Pays Sambre Avesnois et ainsi capter l'intérêt du visiteur afin qu'il devienne prescripteur-ambassadeur de l'Avesnois et découvre les offres touristiques de la Destination Avesnois. Développer la consommation en circuit court : faire se rencontrer les citadins et les ruraux, établir un dialogue entre les producteurs et les consommateurs. Cet évènement a été labellisé Eco-évènement en 2024.
Tarif d'entrée : 4 €, gratuit pour les moins de 12 ans
Fréquentation 2025 : environ 11 000 visiteurs, 780 scolaires et 20 résidents de la ruche et 120 exposants
Nombre d'objectifs de développement durable : 15 objectifs satisfaits sur 10 objectifs à atteindre
- Objectifs patrimoniaux / environnementaux :
  Valorisation du patrimoine local et animation du territoire en renforçant l'attractivité et la notoriété du Pays Sambre Avesnois autour de ses spécificités gastronomiques.
  - Entrée gratuite pour les visiteurs se rendant à la manifestation par le train, mise à disposition de navettes gratuites par la Société STIBUS, offres spéciales SNCF pour venir à la manifestation,
  - Mise en œuvre d'une signalétique réutilisable, amovible et écologique,
  - Tri sélectif et compost, les déchets organiques seront stockés et étalés sur les espaces paysagers sur le site,
  - Mise en place d'une communication dématérialisée sur le circuit court et promotion des produits locaux,
  - Edition d'un petit guide pratique pour sensibiliser les partenaires et bénévoles à la démarche « éco-gestes »,
  - Installation d'un point d'accueil et d'information par une hôtesse,
  - Mise en place de toilettes sèches.
- Objectifs sociaux :
  - Un espace dédié aux enfants, un accueil en avant-première des scolaires le 28 mars et intégration des lycéens,
  - Une mise en scène réalisée par des associations d'insertion,
  - Forte implication des acteurs locaux, institutionnels, associations et bénévoles,
  - Relation directe entre les producteurs et le consommateur.
- Objectifs économiques :
  - Les restaurateurs se fourniront principalement sur le marché local et auprès des exposants présents sur le salon (viandes, légumes, pain, fromage, boissons),
  - Ressources locales contactées en priorité, exposants à 75 % originaires de l'Avesnois,
  - Développement de la consommation en circuit-court en privilégiant les prestataires locaux.

Commenter [LV1]: Intégration à faire quoi ?

BUDGET PREVISIONNEL

DEPENSES		RECETTES	
- Locations	97 123,00 €		
- Achat matériel et fournitures	2 800,00 €	- Inscriptions des exposants et entrées du public	28 000,00 €
- Mise à disposition gratuite de biens et prestation	15 000,00 €	- Commune d'Aulnoye-Aymeries	53 000,00 €
- Frais divers, taxe, déplacement	1 100,00 €	- Communauté d'Agglomération Maubeuge-Val de Sambre	28 000,00 €
- Rémunérations intermédiaires et honoraires	21 877,00 €	- Conseil Régional des Hauts de France	12 000,00 €
- Publication, publicité	5 300,00 €	- Autres produits annexes	1 800,00 €
- Assurances	1 600,00 €	- Prestations en nature	15 000,00 €
- Personnel bénévole	11 000,00 €	- Bénévolat	11 000,00 €
- Documentation	3 000,00 €	DEPARTEMENT DU NORD	
		6,30%	**10 000,00 €**
TOTAL :	**158 800,00 €**	TOTAL :	**158 800,00 €**

RAPPEL DES AIDES ANTERIEUREMENT OBTENUES : 915 € en 2002 – 1 220 € en 2003 – 2 500 € de 2004 à 2006 - 4 000 € en 2007 et 2008 - 6 000 € jusqu'en 2015 – 6 500 € depuis 2016 jusqu'en 2022 avec une pause en 2020 et 2021. 10 000 € en 2023 et 2024, 8 000 € en 2025.

BILAN FINANCIER DE L'EDITION PRECEDENTE (2025)		
	Prévisionnel	Bilan
- Dépenses :	154 640 €	157 924 €
- Recettes :	154 640 €	150 830 €
- Subvention attribuée par le Conseil Départemental :		8 000 €

Annexe N°3

AIDE DÉPARTEMENTALE DE SOUTIEN AUX ÉCO-MANIFESTATIONS TOURISTIQUES

Présentation de la manifestation
Nom : Festival International de la Bière Artisanale,
25ème édition
Dates et Lieu : 26 et 27 septembre 2026
à Sainte-Marie-Cappel

Présentation de l'organisateur
Nom : Association du Festival International de la Bière Artisanale (FIBA)
Président : Monsieur Gervais WIECH
Siège social : Mairie 5, la place
59670 Sainte-Marie-Cappel

Niveau retenu de l'éco-manifestation : Niveau 1
Montant maximum de l'aide en application des critères : 7 655 €

Descriptif de la manifestation : Ce festival a pour objectif de valoriser la production locale de bières artisanales de qualité, pour favoriser le développement des brasseries locales, proposer une manifestation populaire axée sur l'authenticité et la convivialité et contribuer ainsi au développement touristique de la Flandre. La bière artisanale est un thème fédérateur et identitaire.
Au programme : concours de bière d'amateurs organisé par « Les amis de la bière », concours de « terrines à la bière » organisé par la Confrérie des « Chevaliers de Saint-Antoine », récolte de la variété ancienne de Houblon des Flandres (Tige verte des Flandres) dans la Houblonnière plantée en 2025 pour son utilisation dans un futur brassin de la bière « FIB'ALE », de nombreux jeux traditionnels flamands gratuits, dégustation et vente de bières à emporter proposées par des brasseries artisanales, exposition-vente de produits de l'univers brassicole et de productions du terroir, des démonstrations de brassage par l'association des brasseurs amateurs de Flandre, un espace culture bière, une vitrine de la culture locale, marché de producteurs locaux, ambiance musicale, concert et animations.

Fréquentation : plus de 15 000 visiteurs chaque année durant le week-end.
Gratuité de la manifestation (entrée). Verre de dégustation avec 4 jetons de dégustation : 10 euros.
Nombre d'objectifs de développement durable : 14 objectifs satisfaits sur 10 objectifs à atteindre
- Objectifs patrimoniaux / environnementaux :
  - Valorisation de la dimension brassicole du patrimoine culturel flamand,
  - Valorisation de produits issus d'une filière locale et artisanale,
  - Mise en place de covoiturage ou de transport en autocar, via les réseaux sociaux,
  - Mise en place d'un parking mobile pour les vélos pour la promotion de la mobilité douce,
  - Utilisation d'éco-cups sur l'espace buvette restauration, les tickets papiers dégustations remplacés par des jetons en plastique recyclé réutilisables,
  - Mise en place d'un système de tri sélectif et de récupération du verre avec un objectif zéro plastique utilisé.
- Objectifs sociaux :
  - Site accessible aux personnes à mobilité réduite (parking dédié),
  - Jeux traditionnels en accès libre,
  - Forte implication et valorisation des bénévoles,
  - Mise en réseau des moyens intercommunaux,
  - Limitation des nuisances sonores du festival (concerts et fanfares de musique) en clôturant avant 20 heures.
- Objectifs économiques :
  - Collaboration entre les différents acteurs et prestataires locaux (restaurateurs, producteurs, hôteliers...),
  - Mise en œuvre d'un plan de communication et création d'un flashcode pour limiter l'impression papier,
  - Favoriser l'émergence de nombreuses brasseries artisanales sur le département.

BUDGET PREVISIONNEL

DEPENSES		RECETTES	
Communication (site internet lefiba.com; presse, insertions publicitaire , affichage etc..)	7 065,00 €	Vente de verres	37 100,00 €
Location chapiteau, sanitaires, matériel, navettes bus	26 460,00 €	Vente tresses de houblon	150,00 €
Sécurité, Assurance, compteur EDF	6 095,00 €	ventes restauration	10 000,00 €
Animation	18 965,00 €	Buvette	7 000,00 €
Achat de verres	5 000,00 €	Navette Bus - Tombola	2 900,00 €
Entretien de la houblonnière	2 500,00 €	Subvention municipale	2 000,00 €
		Subvention Région	8 000,00 €
Divers (achats tombola, tresses de houblon)	1 900,00 €	Subvention Communauté de Communes de Flandre Intérieure	5 000,00 €
Alimentation	8 565,00 €	Exposants emplacements et publicitaires	1 200,00 €
		DEPARTEMENT DU NORD	
		4,18%	**3 200,00 €**
TOTAL :	**76 550,00 €**	**TOTAL :**	**76 550,00 €**

Rappel des aides antérieurement obtenues :
1 525 € de 2000 à 2003 ; 1 800 € en 2004 ; 2 000 € en 2005 et 2006 ; 2 500 € depuis 2007 ; 4 000 € en 2022, 2023 et 2024 et 3 200 € en 2025 au titre des éco-manifestations touristiques.

BILAN FINANCIER DE L'EDITION PRECEDENTE 2025

	Budget prévisionnel	Bilan
- Dépenses :	75 600 €	77 108,00 €
- Recettes :	75 600 €	91 534,00 €
- Subvention attribuée par le Conseil Départemental :		3 200,00 €

AIDE DÉPARTEMENTALE DE SOUTIEN AUX ÉCO-MANIFESTATIONS TOURISTIQUES

Présentation de la manifestation :
Nom : Camp Multi-époques
Dates et Lieu : 9ème édition les 18, 19 et 20 septembre 2026
à Coudekerque-Branche

Présentation de l'organisateur :
Nom : Ville de COUDEKERQUE-BRANCHE
Maire : Monsieur David BAILLEUL Maire
Place de la République
59411 COUDEKERQUE-BRANCHE

Niveau retenu de l'éco-manifestation : Niveau 1
Montant maximum de l'aide en application des critères : 5 019 €
Descriptif de la manifestation : Manifestation qui existe depuis 2012. Le camp multi-époques se déroule sur le site historique de la Ferme Vernaelde et sur le Parc du Fort Louis (2ème équipement touristique dans la catégorie loisir du Nord est un fort militaire construit par Sébastien Le Prestre de Vauban en 1677). Ce camp présente une véritable page d'Histoire de France à travers 9 périodes de l'histoire locale allant de l'Antiquité à la Seconde Guerre mondiale : camps romain et gaulois, Viking, du Moyen Age, reconstitutions de scènes des 17e et 18e siècles, du Second Empire, de la Première et de Seconde Guerres mondiales. L'ensemble des campements (rassemblant 40 associations de reconstitutions de bénévoles) représentent environ 600 figurants et permettra à chacun de découvrir la vie à travers les époques. Programme sur chaque campement : jeux historiques, bivouacs, métiers artisanaux, méthodes de combats, jeux historiques, défilé de mode à travers l'histoire, médecine du Moyen Age, chasse aux trésors pour les enfants, animations musicales, marché médiéval, ateliers de la défense du Nord en collaboration avec le délégué militaire….
Fréquentation : 10 200 visiteurs en 2025 (32 associations de reconstitution, 500 reconstituants, 3 200 élèves, 40 commerçants du marché médiéval)
Nombre d'objectifs de développement durable : 12 objectifs satisfaits sur 10 objectifs à atteindre

- Objectifs patrimoniaux / environnementaux :
  - Valorisation du patrimoine historique,
  - Utilisation intégrale de l'espace sans apporter de modifications, répartition des camps sur les 47 hectares des deux sites,
  - Tri sélectif sur le site, protection de la végétation par paillage récupéré pour compost,
  - Gratuité des bus urbains et depuis 2021, mise en place d'un petit train à travers la ville de Coudekerque-Branche jusqu'au site.
- Objectifs sociaux :
  - Gratuité de l'entrée sur le site,
  - Organisation d'un escape-game à travers les époques,
  - L'ensemble du site est accessible aux personnes en situation de handicap,
  - Ouverture du camp le vendredi pour les groupes scolaires de l'intercommunalité en partenariat avec l'Education Nationale,
  - Mise en place d'un point d'accueil et d'information par les bénévoles de l'association Coud'œil et visites guidées du site.
- Objectifs économiques :
  - Organisation de la manifestation lors des Journées du Patrimoine,
  - Forte implication des commerçants et hôteliers locaux,
  - Installation d'un point de restauration dans la cour de la ferme avec buvette d'un commerçant de la commune.

BUDGET PREVISIONNEL

DEPENSES		RECETTES	
- Alimentation	490,00 €		
- Achat de prestation de service	3 200,00 €		
- Achats non stockés	1 200,00 €	- Commune	39 286,00 €
- Armurier location armes blanches	2 380,00 €		
- Fêtes et cérémonies	34 020,00 €	- Sponsors	910,00 €
- Achats pièces en chocolat	840,00 €		
- Publication, publicité, catalogues et	5 000,00 €		
- Réception et repas (Personnel/musique	1 020,00 €		
- Cotisation à la Fédération Européenne des cites napoléoniennes	2 046,00 €	DEPARTEMENT DU NORD	
		19,92%	**10 000,00 €**
TOTAL :	**50 196,00 €**	TOTAL :	**50 196,00 €**

RAPPEL DES AIDES ANTERIEUREMENT OBTENUES : Au titre des éco-manifestations touristiques 2 500 € en 2018 ; 2 500 € en 2019. Au titre des AILs : 2000 € en 2020 ; 2 000 € en 2021, 2 000 €. En 2023 : 5127 €, en 2024 : 5 049 €, en 2025 : 4 000 €.

BILAN FINANCIER DE L'EDITION PRECEDENTE (2025)		
	Prévisionnel	Bilan
- Dépenses :	52 516 €	48 775,48 €
- Recettes **:**	52 516 €	48 775,48 €
- Subvention attribuée par le Conseil Général **:**		4 000, 00 €

RAPPORT N° DTT/2026/279

COMMISSION PERMANENTE
Réunion du 12 octobre 2026

OBJET : Subventions au titre des éco-manifestations touristiques

Par délibération du Conseil général des 17, 18 et 19 décembre 2012 (DPAE/2012/1433), le Département a fait évoluer sa politique d'aide aux manifestations touristiques en s'appuyant sur la mise en œuvre d'un concept d'éco-manifestation (ou manifestation durable) en proposant aux organisateurs de manifestations d'inscrire leurs événements dans une démarche de progrès, principalement orientée vers les 3 axes du développement touristique durable : le patrimoine (l'environnement), l'économique et le social. Les critères d'intervention et les principales modalités financières en faveur des éco-manifestations touristiques sont présentés en annexe n°1. L'application d'un nombre minimum d'objectifs est requise dans le cadre d'une demande de subvention et l'aide est calculée en fonction du niveau et de l'importance de la manifestation.

Afin de qualifier l'offre en matière de manifestations et de développer des évènements identitaires, les manifestations touristiques pouvant bénéficier de l'aide départementale doivent être porteuses d'une thématique valorisant un patrimoine naturel, culturel, architectural et local ; c'est avant tout l'inscription de la manifestation touristique dans une démarche de progrès, c'est-à-dire la prise en compte d'une année sur l'autre des objectifs de développement durable, qui conditionne le soutien départemental.

Les demandes suivantes ont été présentées au titre du dispositif des éco-manifestations touristiques :

- le Syndicat d'Initiative d'Aulnoye-Aymeries sollicite une subvention pour l'organisation du 24ème « Rendez-vous des Saveurs et du Tourisme en Avesnois » les 27, 28 et 29 mars 2026, dont les principales caractéristiques, qui répondent aux critères d'intervention, sont présentées en annexe n°2 ;

- l'association du Festival International de la Bière Artisanale (FIBA) sollicite une subvention pour l'organisation de la 25ème édition du Festival International de la Bière Artisanale les 26 et 27 septembre 2026 à Sainte-Marie-Cappel, dont les principales caractéristiques, qui répondent aux critères d'intervention, sont présentées en annexe n°3 ;

- la Commune de Coudekerque-Branche sollicite, une subvention pour l'organisation d'un camp multi-époques les 18, 19 et 20 septembre 2026 dont les principales caractéristiques, qui répondent aux critères d'intervention, sont présentées en annexe n° 4.

Il est proposé à la Commission permanente :

- d'attribuer au Syndicat d'Initiative d'Aulnoye-Aymeries une subvention de 8 000 € pour l'organisation du 24ème « Rendez-vous des Saveurs et du Tourisme en Avesnois » qui a eu lieu les 27, 28 et 29 mars 2026 ;

- d'attribuer à l'association du Festival International de la Bière Artisanale (FIBA) une subvention de 3 200 €, pour l'organisation de la 25ème édition du Festival International de la Bière Artisanale les 26 et 27 septembre 2026 à Sainte-Marie-Cappel ;

- d'attribuer à la Commune de Coudekerque-Branche une subvention de 4 000 € pour l'organisation d'un camp multi-époques les 18, 19 et 20 septembre 2026 à Coudekerque-Branche ;

- d'imputer les dépenses sur les crédits inscrits à l'opération 23002OP001 du budget départemental 2026.

CODE GRAND ANGLE		ENGAGEMENTS		
OPERATION	ENVELOPPE	AUTORISES	DEJA CONTRACTES	PROPOSES DANS LE RAPPORT
23002OP001	23002E15	23 000 €	2 500 €	15 200 €

Sébastien SEGUIN
Vice-Président